



**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 03 AVRIL 2017**

Le 3 Avril 2017, les membres du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays de Craon, se sont réunis dans les locaux du Centre Administratif Intercommunal, rue de Buchenberg à CRAON sous la présidence de M. Christophe LANGOUET, Vice-Président.

PRESENTS : Mmes et MM BEDOUET Gérard, BILHEUX Noëlle, BOITEUX Yves Eric, BREHIN Colette, CHARPENTIER Michelle, CHAUVIN Maxime, CLAVREUL Yannick, COLAS Paulette, COUTARD Jean Luc, DAVID Gisèle, FLOURE Martine, FROGERAIS Thierry, GAUTEUR Franck, GENDRY Sophie, HUET Natacha, LAURENT Jean Claude, MOREAU Jean Claude, ORY Nathalie, PENE Loïc, PERRAULT Colette, RESTIF Vincent, SAUVE Isabelle, TISON Hervé

EXCUSES : Mmes et M CHATELLIER Martine, GOHIER Odile, RICARD Viviane, SARCEL Bernadette, TRETON Jean Paul

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du 27 février 2017
- Vote du Budget 2017
- Vote des subventions 2017
- ALSH QUELAINES ST GAULT : création d'un poste de directeur / animateur à temps complet, mutualisé avec la Commune
- Projets séjours été 2017
- Définition d'un tarif hebdomadaire pour l'ALSH de LA SELLE CRAONNAISE
- Organisation de la commission permanente
- Questions diverses

Le compte-rendu de la séance du 27 Février 2017 est approuvé à l'unanimité

VOTE DU BUDGET 2017

Le conseil d'Administration du 27 Février 2017 a validé les orientations présentées lors du Débat d'Orientation Budgétaire ;

Les budgets présentés ci-après traduisent ces orientations pour l'année 2017 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses	BP 2017	Recettes	BP 2017
Charges à caractère général	559 879,00 €	Atténuation de charges	14 500,00 €
Personnel	1 639 123,00 €	Produits de services	555 962,00 €
Subventions	328 975,00 €	Participations et Dotations	1 424 955,00 €
Secours et non-valeur	8 652,00 €	Pdts gestion courante	12 700,00 €
Charges exceptionnelles	1 000,00 €	Pdts exceptionnels	0,00 €
Dépenses imprévues	49 558,68 €	Reprise provision	0,00 €
Opérations d'ordre	21 000,00 €	Excédent reporté	812 920,68 €
Virement à la section invest.	215 000,00 €	Opérations d'ordre	2 150,00 €
Total	2 823 187,68 €	Total	2 823 187,68 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses	BP 2017	Recettes	BP 2017
Logiciel	0,00 €	Subventions	0,00 €
Participations	0,00 €	Autres participations	500,00 €
Matériel	346 116,66 €	FCTVA	0,00 €
Investissements	346 116,66 €	Excédent reporté	114 766,66 €
Autres remboursements	3 000,00 €	Opérations d'ordre	21 000,00 €
Dépenses imprévues	0,00 €	Virement de la section fonct.	215 000,00 €
Opérations d'ordre	2 150,00 €		
Total	351 266,66 €	Total	351 266,66 €

Le budget détaillé par poste ainsi que le budget par pôle sont repris en annexe

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré

- APPROUVE le budget prévisionnel, tel que résumé dans les tableaux ci-dessus et détaillé dans les documents repris en annexe

VOTE DES SUBVENTIONS CIAS 2017

Le Conseil d'Administration décide du versement des subventions 2017 comme suit :

BANQUE ALIMENTAIRE LAVAL (1)	9 982 €
LA SAUVEGARDE (Compétences clés/formation linguistique) (2)	3 000 €
SECOURS CATHOLIQUE / CRAON (3)	583 €
SECOURS CATHOLIQUE QUELAINES (3)	160 €
RESTOS DU CŒUR	400 €
CIDFF	300 €
DONNEURS SANG CRAONNAIS	450 €
DONNEURS SANG ST-AIGN/RENAZ	900 €
DONNEURS SANG COSSE/QUELAINES	619 €
AFR COSSE	64 132 €
AFR COURBREVEILLE	27 894 €
AFR SIMPLE	13 453 €
LES CHARMILLES (journée "Défi des 37")	400 €
Fédération ADMR (pour l'ensemble des associations)	66 940 €
CRECHE LA ROE	1 763 €
CRECHE CONGRIER	1 763 €
PROJETS JEUNES sub fonctionnement	99 393 €
PROJETS JEUNES compensation loyer	12 545 €
SUD MAYENNE PRECARITE	4 372 €
GIP MAISON DES ADOLESCENTS	7 000 €
Projet jardin pédagogique COLLEGE L'ORIETTE / COSSE	700 €

- (1) **BANQUE ALIMENTAIRE** : la subvention porte sur les 4 sites de distribution. Elle est calculée sur la base du volume des denrées distribuées N -1.
- (2) **LA SAUVEGARDE** : les séances de formation -une fois par semaine dans les locaux du CIAS- étant actuellement suspendues, faute de participants (les demandes éventuelles étant orientées vers Château-Gontier), le Conseil d'Administration
- Valide le maintien de la subvention de 3 000 € dans l'hypothèse d'une reprise des séances sur le territoire.
 - Décide dans l'intervalle du versement d'une subvention de 500 €, au titre du maintien de la relation avec l'Association, le solde étant conditionné à cette reprise.

Il est précisé que LA SAUVEGARDE est missionnée par les service de l'Etat dans le cadre de la formation linguistique des réfugiés, mais que ceci relève d'un autre dispositif.

- (3) **SECOURS CATHOLIQUE** : il est précisé que la subvention versée par le CIAS au SECOURS CATHOLIQUE / Secteurs CRAON et QUELAINES porte exclusivement sur le partenariat engagé pour l'organisation de la distribution alimentaire (dans le cadre de conventions - Epicerie Sociale à Craon et distribution de colis à Quelaines). Le financement du SECOURS CATHOLIQUE hors ce cadre reste du ressort communal.

Il est proposé de transmettre pour information aux communes l'état des subventions versées par le CIAS.

CREATION D'UN POSTE DE DIRECTEUR/ANIMATEUR

Depuis la fusion, la direction de l'ALSH de QUELAINES ST GAULT était assurée de manière alternative par 3 agents, tous mis à disposition du CIAS par la commune ; cette organisation faisait apparaître des complexités en terme de pilotage, de continuité et de suivi de l'ALSH.

Dans la perspective du départ en retraite d'un agent, une réflexion s'est engagée avec la commune, pour définir une organisation qui soit adaptée à la fois aux besoins de l'ALSH et à ceux de la commune dans la mesure où ces agents interviennent également dans le cadre des Accueils péri-scolaires et TAP.

Il a été convenu de définir une fonction de direction portée par une personne à la fois pour les ALSH et les activités communales. Le temps de travail étant majoritairement CIAS, l'agent serait recruté par le CIAS (0.6 etp) et mis à disposition de la commune pour 0.4 etp.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré DECIDE

- (4) de créer un poste de Directeur/animateur à temps plein, ouvert aux cadres d'emploi des animateurs territoriaux ou aux adjoints d'animation à compter du 10 Mai

SAISON D'ETE 2017

- DEFINITION DE TARIFS HEBDOMADAIRES SPECIFIQUES

Compte-tenu de la spécificité de l'Accueil de loisirs organisé pendant les vacances scolaires à la Rincerie : dominante d'activités sportives et de pleine nature et pour permettre une progression dans les apprentissages, il est proposé d'ouvrir les inscriptions à la semaine spécifique de 5 et 6 demi-journées. Le tarif est proposé sur le même principe que les tarifs des semaines de 4 et 5 jours en minorant de 20% le coût pour les familles à savoir pour le tarif de la tranche 4 :

- 5 demi-journées sans repas : 21.54 €
- 6 demi-journées sans repas : 26.36 €

Soit en fonction de la modulation tarifaire

	QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	QF6	QF7
forfait 5 demi-journées	19,92	20,46	21,00	21,54	22,08	22,63	23,20
forfait 6 demi-journées	24,38	25,04	25,70	26,36	27,02	27,69	28,39

- PRESENTATION DES SEJOURS (cf : plaquettes portail familles : familles.paysdecraon.fr)
 - KOLO LANTA - 8 sites participants - 80 enfants - 2 jours d'aventures
 - BASE DE LA RINCERIE - 8 sites participants - 24 enfants - 3 X 3 jours pendant 3 semaines
 - BALLOTS - CRAON - POMMERIEUX : 5 séjours
 - T'Hip t'Hop Fun - Mer - Equitation - Kolo Lanta - Rincerie
 - ST AIGNAN SUR ROE - RENAZE : 4 séjours
 - Sport Attitude - Equitation - Kolo Lanta - Rincerie
 - MERAL CUILLE : 3 séjours
 - Equitation - Kolo Lanta - Rincerie
 - LA SELLE CRAONNAISE : 1 séjour
 - La Rincerie
 - QUELAINES ST GAULT : 4 séjours
 - Equitation - Escalade - Kolo Lanta - Rincerie

2 jours après l'ouverture des inscriptions via le PORTAIL FAMILLES : 412 INSCRIPTIONS, certains séjours sont déjà complets avec une liste d'attente. Il est proposé d'étudier la possibilité d'ouvrir de nouvelles places pour satisfaire la demande.

RETOUR SUR LES COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

- **COMMISSION PERMANENTE**

5 réunions se sont tenues en 2016 pour 79 dossiers traités (68 /aide sociale pour l'hébergement ou aide à domicile personnes âgées ou porteuses de handicap + 11/aide individuelle).

Afin de maintenir un délai raisonnable dans les réponses apportées, la possibilité a été retenue de caler une réunion de la commission permanente avant le Conseil d'Administration, pour statuer sur les demandes ayant un caractère d'urgence.

Le principe d'une programmation des réunions de la Commission en fonction des dossiers à traiter reste par ailleurs maintenu.

- **COMMISSION PETITE ENFANCE/ADMISSION DU 14 MARS 2017**

- MULTI - CRAON : 16 demandes (15 admissions - 1 changement horaires) >> 10 accords et 5 refus
- MULTI- ITINERANT COSSE LE VIVIEN : 14 demandes d'admission >> accordées
 - Fréquentation/Agrément = 12 places
Quelaines (lundi) = 6 enfants / Méral (mardi) = 6 enfants / Cossé (Vendredi) = 10/11 enfants
- MULTI - ITINERANT ST AIGNAN SUR ROE : 14 demandes d'admission >> accordées
 - Fréquentation (Agrément = 15 places)
Renazé (1/2 lundi) = 8 à 12 enfants / St Aignan (mardi) = 5 à 8 enfants / Renazé (Vendredi) = 8 à 12 enfants

QUESTIONS DIVERSES

AVENANT A LA CONVENTION DE TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE OU A UNE OBLIGATION DE TRANSMISSION AU REPRESENTANT DE L'ETAT

La convention conclue le 22 Mars 2010 avec les services de l'Etat ne prévoyait pas la télétransmission des actes budgétaires.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, DECIDE d'étendre par avenant ladite convention aux actes budgétaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.